

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 18 DÉCEMBRE 2017**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

Lundi, dix-huit (18) décembre 2017 se tenait à 20H50 au Centre Lepageois, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents: les conseillers : Jasmin Couturier, Ghislain Vignola, Hugo Béland et Yann-Érick Pelletier, Josée Martin et Myriam St-Laurent.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Magella Roussel, maire.

Tammy Caron, directrice générale et sec-trés. est aussi présente.

**Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.**

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

**2017-228**     **FORMATION - LOI 122**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale de suivre la formation sur la Loi 122 du domaine municipale, cette formation aura lieu le 14-15 février 2018 à Matane au coût de 522.00\$tx.

**2017-229**     **SALAIRE- DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte la demande pour une augmentation de salaire pour la directrice générale à 21,50\$ du taux horaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**2017- 230**     **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h57.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dir.-gén. sec.trés.**